

2024 - 010 Chargé de mission interprétation des patrimoines

Corps/Grade : Catégorie A, ouvert aux personnels titulaires de la fonction publique (l'État, territoriale ou hospitalière), par voie de détachement sur contrat d'une durée de 3 ans, ou par voie contractuelle pour les non fonctionnaires (CDD droit public 3 ans).

Poste vacant au 1^{er} avril 2024

Contexte et organisation

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement. La création du Parc national se situe dans une continuité historique de politiques pour la gestion des hauts de l'île. Elle répond à la volonté de préserver un environnement remarquable, en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié ; (i) le classement en parc national et (ii) l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco. Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public du parc national de la Réunion doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national approuvée par décret le 21 janvier 2014 et dont les grands enjeux sont :

- Préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions,
- Inverser la tendance à la perte de la biodiversité,
- Valoriser le patrimoine culturel des hauts et assurer la transmission de ses valeurs,
- Impulser une dynamique de développement économique pour les hauts

NB : l'éducation au territoire et la transmission des connaissances constituent des enjeux transversaux

Le décret de création du parc donne de plus spécifiquement un certain nombre de responsabilités à l'établissement public, notamment :

- Article 6 ; Les mesures destinées à assurer la protection d'espèces animales ou végétales dont la conservation s'avère nécessaire sont prises par le directeur de l'établissement public du parc, après avis, sauf urgence, du conseil scientifique,
- Article 7 ; Les mesures destinées à renforcer les populations d'espèces animales ou végétales indigènes sont prises par le directeur de l'établissement public du parc, après avis du conseil scientifique.

La mise en œuvre de la charte sur l'ensemble des enjeux se fait à travers des programmes pluriannuels d'actions prioritaires, identifiées et construites avec les différents partenaires du territoire. C'est autour de ces plans d'actions que les différents services construisent leurs programmes de travail et que sont mobilisés les moyens humains et financiers de l'établissement.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites ; un siège situé à la Plaine des Palmistes qui héberge ; la direction, le secrétariat général, trois services techniques et quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), St Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Chargé de mission interprétation des patrimoines

Contexte particulier

Le Service Pédagogie et Sensibilisation des Publics du Parc national est un service transversal dont la mission est de valoriser les connaissances développées par l'établissement et ses partenaires pour sensibiliser et mobiliser les publics aux enjeux de préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers réunionnais. Pour cela, il est nécessaire de produire des supports et outils pédagogiques, de les partager en interne mais aussi avec les acteurs du territoire et le grand public, ainsi que de former des relais permettant de s'inscrire dans un réseau de communauté d'intérêt.

Nature de l'activité

Sous l'autorité hiérarchique du chef du service Pédagogie et Sensibilisation des Publics, et dans le respect des orientations stratégiques et des priorités formulées par la Direction, le/la chargé(e) de mission interprétation des patrimoines contribue à la mise en œuvre d'un programme d'actions lancé par le Parc pour la valorisation patrimoniale.

Il/elle travaille en collaboration étroite avec la vulgarisatrice/rédactrice du service pour produire les contenus textuels des différents supports de valorisation et de sensibilisation à destination de différents publics qui en découlent.

Il/elle contribuera à l'appropriation et à la valorisation des connaissances, ainsi qu'à l'éducation à l'environnement et au développement durable sur le territoire.

L'agent :

Missions principales

- Pilote les programmes d'actions lancés par le Parc pour la valorisation patrimoniale ;
- Assure le suivi de projet et coordinations des prestataires ;
- Assure la gestion administrative et financière des projets ;
- Organise les rencontres, les déplacements etc. nécessaires au bon déroulement du projet ;
- Priorise et conçoit les contenus textuels synthétiques et vulgarisés en s'appuyant sur des contenus scientifiques et techniques internes ou externes ;
- Intègre les supports produits dans les outils permettant leur bonne gestion et diffusion ;
- Assiste le ou la chargé(e) de pilotage des actions de la stratégie éducative dans ses relations avec les partenaires relais et les prestataires de service nécessaires à la production des supports et outils pédagogiques ;
- Accompagne les agents du Parc (services et secteurs) dans la recherche d'informations et la production de supports adaptés pour leurs projets ;
- Assure une veille sur les productions techniques et scientifiques utiles et sur supports émergents et multimédia ;

Activités annexes

- Produit des supports graphiques utiles à la valorisation des patrimoines en lien avec le service communication du Parc.
- Produit des supports cartographiques en lien avec le service informatique du Parc ;
- Appui à la mise en œuvre de certains projets en utilisant des méthodes de conception et de production muséographiques.

Position dans l'organisation

Sous l'autorité hiérarchique du responsable du chef de service Pédagogie et sensibilisation des publics, le/la Chargé(e) de mission interprétation des patrimoines exerce ses missions au sein du service Pédagogie et sensibilisation des publics, au siège de l'établissement public à la Plaine des Palmistes.

Il/Elle travaille en étroite collaboration avec la Vulgarisatrice – rédactrice dans l'élaboration des contenus des projets suivis par le Service Pédagogie et sensibilisation des publics.

Il/Elle sera amené(e) à travailler de façon transversale, en articulation avec les différents services et secteurs de l'établissement, ainsi que leurs référents thématiques.

Savoirs et compétences requises

Savoir et savoir faire (expériences)

- Expérience de coordination de projets impliquant des acteurs privés et publics ;
- Expérience en conduite de projets, gestion, de planning et de budget ;
- Maîtrise des techniques de vulgarisation et de rédaction ;
- Excellente maîtrise de l'orthographe ;
- Maîtrise des connaissances liées à un champ thématique disciplinaire ou pluridisciplinaire : éducation pour un développement durable, environnement, botanique, géologie, ... ;
- Culture de base des espaces naturels et de leur valeur patrimoniale ;
- Capacité de dialogue avec les différents acteurs concernés ;
- Maîtrise des règles de la propriété intellectuelle, de valorisation et de diffusion des différents types de productions (écrites, visuelles, etc.) ;
- Connaissance du fonctionnement des établissements publics ;
- Maîtrise de l'anglais (lecture notamment d'articles scientifiques ou spécialisés) ;
- Connaissance des outils de Publication Assistée par Ordinateur serait un plus ;
- Connaissance des outils de cartographie (QGIS) serait un plus.

Savoir Être

- Bonne aptitude du travail en autonomie et au travail d'équipe ;
- Facultés d'adaptation ;
- Facilités de communication ;
- Réactivité et esprit de synthèse ;
- Force de proposition ;
- Goût pour l'innovation ;
- Capacité à rendre compte.

Conditions et moyens d'exercice :

- Permis B indispensable

Localisation

Le poste est à pourvoir au siège du Parc national de La Réunion à la Plaine des Palmistes.

Conditions de rémunération

Pour les fonctionnaires : situation indiciaire au moment de la prise de poste et régime indemnitaire associé.

Pour les contractuels : prise en compte de l'expérience professionnelle selon les conditions de reprise d'ancienneté prévues par la réglementation **sur présentation de justificatifs d'emploi sur des postes équivalents** et classement sur la grille de rémunération des personnels d'application applicable pour les agents non titulaires de certains établissements publics de l'environnement (décret 2016-1697).

Dossier de candidature et date limite de candidature

La candidature composée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae, d'exemples de réalisations et accompagnée de la dernière décision ou arrêté de situation indiciaire pour les candidats fonctionnaires est à transmettre à :

- soit par voie postale à Monsieur le Directeur du Parc national de la Réunion, 258 rue de la République – 97431 La Plaine des Palmistes
- soit par courriel **exclusivement** à l'adresse suivante :

contact-rh@reunion-parcnational.fr, un accusé réception automatique qui confirmera la bonne réception de votre candidature

La date de disponibilité du candidat devra être précisée.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **10 mai 2024** –dernier délai.

Personne à contacter pour information

Madame Laetitia AUBRY- responsable du service pédagogie et sensibilisation des publics :
laetitia.aubry@reunion-parcnational.fr

Madame Mariana BONET- secrétaire générale:
mariana.bonet@reunion-parcnational.fr